

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/21/2021020158/justel>

Dossier numéro : 2020-12-21/17

Titre

21 DECEMBRE 2020. - Arrêté du chef du département des défis mondiaux du Département de la Chancellerie et des Affaires étrangères établissant les montants forfaitaires pour les frais de subsistance et de séjour dans le cadre du subventionnement de stages auprès des organisations multilatérales pour l'année 2021. (TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 21-12-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 25-01-2021 page : 3590

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2021-12-14/02, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2022>